

LICENCE CREATION SAISON 2022

(délivrable à partir du 01/09/2021 - exigible le 1/10/2021 et valable jusqu'au 31/08/2022 – fin septembre pour compétition).

PART STRUCTURE	ADULTES Compétition	ADULTES Club	ADULTES sans pratique	ADULTES JEUNES Handisport	JEUNES	POUSSINS	Découverte à partir du 01/03
	A	L	E	H / SA / UNSS/SU	J	P	D
FFTA dont assurance 0,25€	40,00	32,00	27,00	0	23,00	14,00	15,00
+ part événementielle (1)	2,00	2,00	2,00	0	2,00	2,00	2,00
Comité Régional des Hauts de France	17,00	13,00	5,00	2,00	11,00	8,00	3,00
Comité Départemental Oise	9,00	9,00	2,00	2,00	7,50	5,50	2,00
Ronde du Beauvaisis	10,00	1	1	0	7,50	3,00	0
Conventions (2)							
FFH (3)+ part événementielle				16,00			
FFSA (2)+part événementielle				16,00			
UNSS (2)+ part événementielle				16,00			
FFSU (2)+part événementielle				16,00			
TOTAL FEDERAL	78,00	57,00	37,00	20,00	51,00	32,50	22,00
+ Cotisation Club/Compagnie							
TOTAL GLOBAL	**						

** A REGLER

- (1) Evènements internationaux.
- (2) Licence Convention : uniquement sur présentation de licences compétition des fédérations concernées.
- (3) 20,00 € pris en charge par la FFH.
L'adhérent doit s'acquitter de la licence **Compétition** auprès de la FFH pour bénéficier de la licence FFH à la FFTA.
TRANSFERTS libres du 01/10 au 30/11 saison en cours. A partir du 01/12 les transferts sont réglementés (voir Ligue), impossibilité par le Club.

Surclassement
ponctuel ou à l'année
voir www.ffta.fr -
rubrique
"réglementation
sportive"